



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gabon : le Projet de société de Jean Ping et l'instauration d'un État de droit

Libreville, le 5 août 2016

Jean Ping, candidat officiel à l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon, est aujourd'hui le seul candidat à avoir publié son programme politique intitulé : Le Gabon à l'abri de la peur, le Gabon à l'abri du besoin. Retrouvez le en intégralité sur : jeanping.org/mon-projet-pour-le-gabon. Voici ses propositions en matière de réforme des institutions, en vue d'instaurer un État de droit au Gabon.

Archaïsme institutionnel et partisan, privations arbitraires de libertés, violences policières, spoliation de biens, mises sur écoute, prisonniers politiques, corruption, crimes impunis... ces phénomènes sont malheureusement monnaie courante pour les Gabonais. Pour mettre le Gabon à l'abri de la peur, Jean Ping souhaite donc entreprendre des réformes institutionnelles en vue d'établir « une véritable démocratie fondée sur l'équilibre des pouvoirs exécutifs et législatifs et sur l'indépendance de la justice et la liberté des médias ».

Jean Ping souhaite bâtir « une Nouvelle République fondée sur une vision, des principes et des valeurs ». Pour lui, « le Gabon doit être un État de droit, un pays où la gouvernance est fondée sur l'éthique, la démocratie participative, la concertation, le respect des institutions et des libertés individuelles et collectives et la défense des intérêts nationaux ». La République, la souveraineté nationale et la décentralisation sont les principes de base sur lesquels s'appuieront les réformes. La famille, l'éthique du Bien commun, la coexistence harmonieuse des religions, le respect des normes et des règles, la convivialité, la solidarité et la liberté d'expression sont les valeurs primordiales qu'il souhaite insuffler dans la société gabonaise et ses institutions.

Jean Ping réaffirme, au début de son Projet de société, son attachement aux objectifs et aux principes fondateurs de l'Union africaine. S'il est élu Président de la République, il indique qu'il fera « signer, ratifier, et surtout respecter la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ». En matière de gouvernance, il souhaite « faire de la concertation une méthode de gouvernement ». En matière de nomination aux plus hautes fonctions de l'État, il souhaite « faire prévaloir les critères de compétence et d'abnégation (...) en accordant si possible au Parlement un droit de censure ». De même, pour plus d'équité et de transparence, il souhaite rationaliser les critères de création et de financement des partis politiques et réglementer le financement des campagnes électorales.

En matière électorale, Jean Ping considère qu'il s'avère « plus que nécessaire d'entreprendre la réorganisation de la commission électorale nationale, autonome et permanente (CENAP) » et de redéfinir « le rôle du ministère de l'intérieur dans le système électoral ».

Pour le renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, voici quelques unes de ses

propositions :

- « clarification des pouvoirs et du statut du Président de la République, qui ne saurait être un demi-dieu en concentrant à lui tout seul l'intégralité du pouvoir exécutif tout en demeurant irresponsable devant le Parlement » ;
- « recentrage des compétences de la Cour constitutionnelle qui devrait devenir un Conseil constitutionnel et réforme du mode de désignation de ses membres » ;
- « limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, disposition qui ne doit subir aucune révision constitutionnelle, tout comme le retour au scrutin majoritaire à deux tours pour les élections uninominales » ;
- « possibilité pour chaque Chambre du Parlement de fixer elle-même son ordre du jour » ;
- « réforme du mode de désignation des membres du Conseil national de la communication pour garantir l'indépendance et la pluralité des médias » ;
- « interdiction qu'à la fin de son mandat, un membre de la famille du Président de la République (ascendant, descendant, collatéraux au premier degré, conjoint) lui succède » ;
- « obligation pour tous les élus, hauts fonctionnaires et gestionnaires de biens et d'entreprises publiques, de faire une déclaration de patrimoine au début et en fin de mandat » ;
- « amélioration de l'appareil judiciaire en vue de rendre les magistrats moins vulnérables aux pressions et aux tentations » ;
- « renforcement de l'efficacité des corps de contrôle extérieurs qui seront indépendants de l'exécutif et du législatif ».

À propos de Jean Ping

Ancien ministre d'État et directeur de cabinet d'Omar Bongo, Jean Ping a également mené une carrière internationale : d'abord représentant du Gabon à l'Unesco (1978-1984), après une carrière ministérielle dans son pays, il préside l'assemblée générale de l'ONU en 2004-2005 et est élu président de la commission de l'Union africaine en 2008, poste qu'il occupe jusqu'en 2012.

(Voir biographie complète sur www.jeanping.org)

Contact presse

Marie Prouhet, MPRP

+33 (0)6 98 72 65 52 / mprouhet@agencemprp.com